

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 20 septembre 2022.

Délibérations examinées :

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale
- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2022 est **approuvé**.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions qui ont été prises dans le cadre de la délégation donnée par délibération du 15 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - **décisions n° 140 à 155**
- N° 2022/067 - Election d'une adjointe - **Approuvée**
- N° 2022/068 - Centre Communal d'Action Sociale - désignation des membres du conseil d'administration - **Approuvée**
- N° 2022/069 - Versement des indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués - **Approuvée**
- N° 2022/070 - SPL XDEMAT - rapport de gestion du conseil d'administration 2021 - **Approuvée**
- N° 2022/071 - Classes olympiques 2022-2023 - subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle - **Approuvée**
- N° 2022/072 - Convention de partenariat Médecine professionnelle et préventive avec le CDG 54 - **Approuvée**
- N° 2022/073 - Contrat d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux - proposition de modification - **Approuvée**
- N° 2022/074 - Destinations des coupes de bois - année 2023 - **Approuvée**
- N° 2022/075 - Constitution d'un groupement de commandes concernant l'achat de prestations de vérifications périodiques réglementaires du patrimoine - **Approuvée**
- N° 2022/076 - Constitution d'un groupement de commandes concernant l'achat de prestations de vérifications et maintenances des équipements de sécurité incendie et fournitures associées - **Approuvée**
- N° 2022/077 - Constitution d'un groupement de commandes concernant l'achat de prestations de vérifications et maintenances des clochers, horloges et paratonnerres et leurs fournitures associées - **Approuvée**



Pompey, le 28 septembre 2022
le Maire,

Laurent TROGLIC